

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2007-18

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 11 + 3 proc

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS –
Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER – Patrice
MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Michel CORSINI

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2019
COMMUNE**

Absents avec procuration : Karine FAGES – Fabrice FONTAINE – Pascale
PELLETIER

Absente : Béatrice ROZIER

Secrétaire : Fabienne GALLI

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M14 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2019, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION	FONCTIONNEMENT	1 036 568.42	1 138 249.55	Résultat exercice 101 681.13 €
REPORT N-1	Report / FONCT.		935 019.67	Excédent antérieur reporté 935 019.67 €
TOTAL	Réalisation + reports	1 036 568.42	2 073 269.22	1 036 700.80 €

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 886 700.80 €
- affectation en R1068 investissement 150 000.00 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2020 de la commune.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget Commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 23/07/2020
Qualité : Maire

Gérard BRANDA